

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°044/2019

Nomenclature ACTE :
 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 octobre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions :

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Rudolf HOLIERHOEK, Christophe SAUVETTE, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

Pouvoirs : Yolande PASQUET à Christophe SAUVETTE
 Jean-Marc BERNARD à Bernard FAUREAU

Absents : Jacques BASTARD et Charles GRAVIER

Secrétaire de séance : Nicole BUVIN

Date de la convocation :
 17 octobre 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un ajustement de crédits est nécessaire pour les dépenses suivantes non prévues au budget :

- l'acquisition d'un nouveau chargeur pour le tracteur de la commune dont le montant s'élève à 12 340,00 € HT soit 14 808,00 € TTC,
- le paiement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive suite à la construction du nouveau bloc sanitaire du camping (OP 00148) s'élevant à 354,00 €,
- le remboursement d'un trop perçu au Département suite à l'attribution de la subvention du fonds 1 de 2015 s'élevant à 2 434,02 €.

Monsieur le Maire propose de valider la présente délibération pour le paiement des dépenses décrites ci-dessus et de demander l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais s'élevant à 39 % du montant total des dépenses H.T. de l'acquisition du chargeur pour le tracteur soit 4 812,60 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1323 (13) : Départements	2 434,02	021 (021) : Virement de la section de fonct	17 596,02
21578 (21) - 00166 : Autre matériel et outi	14 808,00		
2313 (23) - 00148 : Constructions	354,00		
	17 596,02		17 596,02

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-17 596,02		
023 (023) : Virement à la section d'investis	17 596,02		
	0,00		
Total Dépenses	17 596,02	Total Recettes	17 596,02

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la décision modificative budgétaire telle que présentée,
- de créer une nouvelle opération d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau chargeur pour le tracteur : OP 00166
- d'autoriser le Maire à demander l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour cette dépense.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 30 octobre 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

